



Synthèse des travaux du colloque, organisé le 13 janvier
2011
à la
Confédération force-ouvrière, par le secteur économie
sociale.

Déroulement de la journée :

Quelles relations entre une organisation syndicale et l'économie sociale ? Indépendance ou indifférence ?

- 8h30 : Accueil des participants
- 9h00 : Ouverture : Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière.
- 9h20 : Introduction : Gérard Andreck, *Président du Conseil des Entreprises, employeurs et Groupement de l'Economie Sociale (C.E.G.E.S).*
- 9h40 : Michel DREYFUS (*sous réserve*) *Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S).*
Perspective historique
- 10h00 : Jean- Michel REYNAUD, *membre du groupe FO.*
Président de la section des finances au Conseil Economique, Social et Environnemental (C.E.S.E).

Synthèse du forum ouvert sur **Miroir social**

La coopération : Comment créer collectivement ?

- 10h30 : Première séquence
- Binôme : Jean-Philippe POULNOT – *Groupe Chèque Déjeuner - Vice-président du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (C.J.D.E.S).*
- Patrice SIFFLET – *Président de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (F.N.C.C).*

Témoïn : Patrick LENANCKER,
Président de la Confédération Générale des Scop (CG-SCOP).

- 11h30 : Pause

- 11h45 : Seconde Séquence

Les associations : convergences et divergences ?

- Binôme : Brigitte LESOT – *Directrice de Chorum-Cides.*
 Valérie GERVAIS – (Afoc) *Présidente de Conso France.*

Témoïn : Jean-Marc ROIRANT, *Président du groupe des associations au Conseil Economique, Social et Environnemental. (C.E.S.E).*
Secrétaire Général de la Ligue de l'Enseignement.

- 12h45 : Déjeuner

MUTUELLES : s'adapter en sauvegardant ses valeurs

- 14h30 : Troisième Séquence : Mutuelle "Dommages"

- Binôme : Annie QUILLON – *Coordonnatrice Nationale FO à la MACIF.*
 Jacky LESUEUR – *Ancien Président de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (A.M.F).*

Témoïn : Jean-Luc DE BOISSIEU, *Secrétaire Général du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (G.E.M.A).*

- 15h30 : Quatrième séquence : Mutuelle "Santé"

- Binôme : Jean-Marie DELAUNAY – *Président de la Mutuelle du Trésor.*
 Florence GUIEU – *Directrice de la Mutuelle Solidarité Aéronautique (M.S.A.E).*

Témoïn : Alain ARNAUD, *Président de la Mutualité Fonction Publique.*

- 16h30 : Conclusions

- Jacques LANDRIOT, *Président du groupe chèque-déjeuner.*
 René VALLADON, *Secrétaire Confédéral.*

Animation de la journée : Christophe VANACKERE *Journaliste.*
Directeur du Fil Social.

Avant propos...

L'économie sociale : une « autre » économie ?

2,3 millions de salariés, 200 000 entreprises, plus de 10 % du PNB, ces quelques chiffres ne suffisent naturellement pas à résumer cette économie méconnue qu'est l'économie sociale, c'est-à-dire les associations, les mutuelles et les coopératives.

Issues du mouvement ouvrier de la fin du XIXème siècle en même temps que naissaient les syndicats, fondées très souvent par les militants syndicaux, mutuelles professionnelles et coopératives étaient le complément « gestionnaire » du syndicat qui s'assignait le rôle revendicatif.

Avec la loi de 1901 créant la liberté d'association, grande loi républicaine qui, avec la loi de 1884 (liberté syndicale) celle de 1905 (laïcité) et avec la Chartes d'Amiens (1906) a façonné la République dont le Conseil National de la Résistance par son programme a modelé concrètement le contenu social.

Pendant un siècle, les syndicats de leur côté, les entreprises et structures d'économie sociale du leur, ont évolué, et leurs rapports ont été agités, de l'hostilité à la proximité. Aujourd'hui encore de nombreux militants FO, soit à titre personnel en tant que citoyen libre (n'ayant donc pas de comptes à rendre à l'organisation) soit au titre de leurs syndicat exerçant des responsabilités dans des entreprises de l'économie sociale ont exprimé leur souhait que notre organisation se préoccupe de ce secteur.

Ce colloque tenu à la Confédération ce 13 janvier, a permis de confronter à travers quatre ateliers les points de vue des associations, coopératives (coopératives de consommation et de production), mutuelles « dommages » et mutuelles « santé » sur les relations qu'elles entendent avoir avec le mouvement syndical dans le respect de l'indépendance réciproque et du rôle respectif des uns des autres et donc sans interférence.

Il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie des années où les repères idéologiques étaient clairement connus de tous.

Le monde est devenu plus compliqué, le paysage syndical a évolué, des alliances, implicites ou non, ont disparu.

La révolution de la représentativité syndicale amène tous les syndicats à se préoccuper, par exemple, du rôle maintenant prépondérant du Comité d'Entreprise.

Mieux se connaître d'abord, se rencontrer si c'est utile, se confronter si nécessaire, coopérer si c'est possible dans le respect du rôle des uns et des autres, était l'ambition de ce colloque dont ce document se veut la synthèse.

René VALLADON
Secrétaire Confédéral
rene.valladon@force-ouvriere.fr

« Quelles relations entre une organisation syndicale et l'économie sociale ? »

C'est sous ce large titre que s'est tenu, dans la grande salle de la Confédération, remplie de près de 200 participants, le premier colloque économie sociale organisé par Force Ouvrière. Il a permis de confronter, à travers notamment quatre ateliers, les points de vue des associations, des coopératives et des mutuelles les relations qu'elles entendent avoir avec le mouvement syndical.

Initialement prévu pour fin octobre 2010 mais reporté pour faits de grèves contre la réforme des retraites il s'est tenu le 13 janvier 2011 et fait suite à la trentaine de rencontres « autour d'un café » organisées par le secteur Economie Sociale de la Confédération.

C'est le Secrétaire Général de l'organisation, Jean-Claude MAILLY qui ouvre les travaux de la journée en indiquant que « ce colloque n'a pas pour objet de s'attarder sur l'histoire des relations entre l'économie sociale et le mouvement syndical... De même ne seront pas évoquées les questions relatives à la situation des salariés au sein des entreprises de l'économie sociale ».

Dans son propos introductif il survole l'état des relations de FO avec les grandes familles de l'économie sociale.

« Avec le monde associatif, nous sommes ouverts naturellement à la discussion, dans le respect des prérogatives des uns et des autres et en particulier, pour éviter que les uns, comme les autres, ne soient instrumentalisés par les Pouvoirs Publics au nom de la concurrence qu'ils voudraient instaurer entre les champs du dialogue civil et du dialogue social ».

Plus traditionnelles, car historiques, sont les relations entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif.

Au sein de FO, nous menons une réflexion pour apprécier comment les Comités d'Entreprise, dans leur fonction de prescripteur pour les activités sociales et culturelles, pourraient, à qualité égale, favoriser les entreprises de l'Economie Sociale.

Par ailleurs, FO a signé un accord avec la Confédération Générale des SCOP, sur la Société Coopérative Européenne. Historiquement, la mutualité est aussi très proche des syndicats. Les mutuelles connaissent actuellement des regroupements et des concentrations. « La question du maintien d'un lien fort avec les sociétaires pour conserver le caractère démocratique du fonctionnement des mutuelles (1 homme = 1 voix) se pose de manière accrue »

C'est au fond, la question du militantisme qui est de nouveau posée. Par ailleurs, avec la Mutualité Française, « nous entrons à nouveau dans des relations normales et constructives dans le respect du rôle des uns et des autres ».

« En conclusion, il en va de notre relation avec l'Economie sociale comme du reste de nos relations... : l'attachement viscéral à notre indépendance a pour corollaire notre exigence quant au respect des prérogatives des uns et des autres dans le champ de leur compétence... C'est l'occasion de défendre ensemble le pacte social républicain ».

En amont de cette journée un forum d'échanges et d'expressions sur le thème du colloque avait été ouvert sur le site de Miroir Social. Il revient à Jean-Michel REYNAUD de faire la synthèse de la trentaine de contributions reçues.

« Rien de ce qui touche à l'économie ne peut laisser un syndicaliste indifférent... Les principes communs entre le secteur de l'économie sociale et le syndicalisme ont été mis en avant. La démocratie est fondamentale.

Le non-profit individuel et l'indépendance totale vis-à-vis de l'Etat sont des points importants... Aujourd'hui l'évolution inégalitaire de notre société impose de développer et de valoriser la convergence des actions sans aucune espèce d'ingérence.

Plus que jamais les conditions sont réunies pour que les militants syndicaux, coopératifs, associatifs ou mutualistes travaillent de concert... Il s'agit de travailler dans le respect des compétences des uns et des autres ».

Le rapporteur relève quelques axes un peu particuliers qui ressortent des observations :

1 - des liens historiques se sont distendus jusqu'à se rompre parfois et convergent de nouveau car l'évolution de notre société impose de développer et de valoriser les différentes formes de militantisme. L'évolution inégalitaire, la recherche de justice sociale voire l'évolution environnementale sont sources de convergence ;

2 - le militantisme syndical pour renforcer le sens de l'économie sociale et, comme le note une internaute, « contribuer à renverser l'ordre des choses et pour constituer une force de proposition susceptible de faire vivre réellement le dialogue social et la négociation ». Un Président de mutuelle note que « la santé est devenue un enjeu sociétal majeur demandant de la proximité et un engagement encore plus grand et plus fort des militants syndicaux ».

3 - Reste que d'aucun pose la question « la distance entre le souhaitable et le possible peut-elle être réduite ? » mais attention dit une déléguée syndicale en citant ce qu'elle a vécu à la CAMIF, il faut « une vigilance, une précaution accrue et permanente dans l'implication des militants »... L'indépendance, à l'égard tant des employeurs que des gouvernements, reste la garantie de notre liberté d'intervention et nous assure notre nécessaire capacité d'indignation ».

De nombreuses contributions portent sur les moyens (rapprochements-fusions...) que se donnent des acteurs de l'économie sociale pour atteindre une taille critique.

Les regroupements se poursuivront pour des raisons économiques ou règlementaires mais sont parfois contre-nature car on voit naître y compris des sociétés anonymes.

Logiques parfois curieuses ! Certains s'interrogent « y a-t-il du sens à mettre côte à côte les mots économie et social ? » et d'autres répondent « c'est l'exercice d'une responsabilité individuelle dans l'intérêt collectif »

4 - garder une logique d'ouverture, une autre façon d'entreprendre.
« Un rempart » à la violence économique.

Et Jean-Michel REYNAUD de conclure ses propos : « l'économie sociale est le centre de l'union entre deux nécessités qui sont l'idéalisme et le pragmatisme ».

Il revient tout au long de la journée à Christophe VANACKERE, journaliste, directeur du Fil Social d'animer les débats.

La Coopération : comment créer collectivement ?

Tel est le thème de la première séquence. Interviennent :

Jean-Philippe POULNOT

Groupe Chèque Déjeuner et vice-président du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie sociale (CJDES)

Patrice SIFFLET

Président de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC).

Le témoin est Patrick LENANCKER, président de la Confédération Générale des Scop.

Patrick SIFFLET rappelle d'entrée une déclaration du MEDEF :

« l'économie dite sociale constitue une distorsion de concurrence ».

Pour lui cela signifie que le MEDEF « comprend très bien ce que nous sommes ». Quant « au positionnement des organisations syndicales, il n'est pas partout le même ».

« Avec la cgt-Force-Ouvrière nous sommes du mouvement ouvrier » et la Charte d'Amiens « parle de nous ». Il poursuit : « une attaque contre nous, c'est une attaque contre le syndicalisme. Une attaque contre le syndicalisme c'est une attaque contre nous. »...

« Nous avons besoin de l'organisation syndicale pour faire une veille ». Il termine en donnant ses attentes de l'organisation syndicale :

- qu'elle nous aide par la formation à expliquer ce qu'est l'économie sociale
- l'information via les publications syndicales,
- l'incitation des militants à travailler avec l'économie sociale car « nous sommes du même monde ».

Jean-Philippe POULNOT débute son intervention en donnant quelques chiffres qui démontrent la place -3ème émetteur mondial de titres de service- de Chèque Déjeuner créé en 1964 par des militants syndicalistes en particulier FO. Aujourd'hui cette société coopérative ouvrière de production se développe à l'international et possède toute une gamme de produits qui fait que ce sont 21 millions de personnes qui sont bénéficiaires des produits et services proposés.

Le groupe est « pétri de valeurs très fortes (égalité – équité – solidarité – militantisme) qui se traduisent concrètement dans les actes. (ex. : égalité de salaires hommes/femmes) ».

L'entreprise est régie par un principe fondamental : une personne = une voix. Elle a une échelle de salaire très ramassée (de 1 à 7) et les résultats non placés dans des fonds d'investissement, sont répartis de manière totalement égalitaire entre les salariés, ce qui minore l'écart des salaires.

La solidarité s'exprime en interne pour ses salariés et en externe en soutenant les structures de l'économie sociale. Beaucoup de salariés de Chèque Déjeuner sont syndiqués et beaucoup militent dans des associations et dans des réseaux d'économie sociale.

Avec les organisations syndicales « nous sommes dans la même mouvance et nous faisons partie de la même grande famille ».

Aussi souhaite t-il que la question de l'économie sociale soit intégrée dans les formations syndicales et que l'on puisse travailler « à une sorte de préférence de l'économie sociale dans le choix des fournisseurs. »

Il conclut son intervention sur le rôle du CJDES qui a pour objectif de promouvoir l'économie sociale auprès des jeunes (écoles-universités) et produit un bilan sociétal et un observatoire sur l'égalité des chances.

Patrick LENANCKER rappelle d'abord que les SCOP représentent en France, un peu plus de 2 000 entreprises et 40 000 salariés.

Pour lui, le syndicalisme et l'économie sociale se rassemblent pour se battre sur le front de l'emploi face à un capitalisme « complètement débridé » pour lequel « le personnel est une charge limitant les Résultats ».

Cela passe par des créations, des reprises et des transmissions d'entreprise. Mais attention dit-il « l'auto-entrepreneur c'est rajouter de la précarité à la précarité ». Il faut faire autrement. Il faut lever tous les obstacles pour la reprise d'entreprise par les salariés.

Quant à la transmission d'entreprises aux salariés cela peut concerner , car le phénomène s'accélère, plusieurs centaines de milliers d'entreprises. « Nous avons une culture commune qui est non seulement celle du collectif mais aussi de tout faire pour briser l'isolement des salariés ou des responsables syndicaux ».

« Il faut oeuvrer à une nouvelle économie et l'économie sociale est une nouvelle économie ». Les SCOP entretiennent cette culture collective et une culture de management et de gouvernance démocratique. C'est un véritable projet social voire de contrat social. Il faut faire refonctionner l'ascenseur social pour permettre de réconcilier le citoyen et l'entreprise. Mais l'économie sociale n'est pas vouée aux petites structures et les syndicats ont vocation à rentrer dans toutes les entreprises. Il s'inscrit dans la nécessité de favoriser la formation et l'information et donc au travail et à l'action communs.

La parole revenant à la salle plusieurs interventions sont faites :

Marcel CABALLERO (CIRIEC et FO) s'interroge sur les filiales à l'étranger des coopératives qui ont un statut capitalistique.

Jean-Marie POULNOT répond en remarquant que le statut de coopérative n'existe pas partout voire est interdit, et que son groupe propose aux salariés locaux d'être présents au Conseil d'administration et leur attribue les mêmes avantages qu'à la maison mère.

Un début de solution pourrait être la création du « groupe coopératif européen ». Patrick LENANCKER complète la réponse en portant en exemple la coopérative ACOME qui va à l'international pour fabriquer des produits qu'elle ne peut plus économiquement produire en France et la SCOP A CAPELLA qui a pérennisé des emplois à Amiens.

A une question d'un militant du tourisme social sur les relations avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, M. LENANCKER répond qu'il faut s'ouvrir à l'ensemble des organisations et ne pas vivre caché. Il prône une politique d'ouverture raisonnée et de recherche de collaboration avec, par exemple, la CGPME ou la Confédération Nationale des professions de l'Automobile.

Au même intervenant qui évoque la stratégie des Comités d'Entreprise c'est René VALLADON qui répond. FO a, jusqu'alors, privilégié le rôle économique de surveillance de bonne gestion des CE mais les choses changent notamment depuis la loi d'août 2008 qui voudrait faire des CE « l'alpha et l'oméga » du syndicalisme par la sanction électorale.

Mais il y a une autre question : les entreprises de l'économie sociale sont-elles performantes ?

Patrice SIFFLET complète la réponse : « si l'on nous donne la possibilité de nous exprimer » on va vous démontrer que les salariés sont capables de diriger des entreprises et de faire des produits de qualité.

A la question de Jean-Marc ROIRANT « des entreprises types Crédit Mutuel ou magasins Leclerc sont-elles de la même famille ? » C'est Jean-Philippe POULNOT qui répond qu'il y a plus d'une quinzaine de formes de coopératives différentes et donc un monde vaste et très divers.

« Les associations : convergences et divergences »

C'est Valérie Gervais, Présidente de Conso France et Secrétaire Générale de l'AFOC qui présente son association de consommateur créé en 1974.

Elle cite Gabriel VENTEJOL – ancien Secrétaire Général de FO :
« l'organisation syndicale est la plus habilitée à réaliser la synthèse entre l'évolution des salaires et l'amélioration des conditions de travail et de vie, donc, entre autres, de consommation ».

Pour elle « certaines associations ne se préoccupent pas toujours des problèmes sociaux réels et c'est un clivage majeur entre les associations de consommateur ». Certaines associations ne se préoccupent que de rechercher des prix bas. Or, ces produits sont souvent synonymes de moins bonne qualité et donc de moindre usage et sans préoccupation de l'environnement.

L'important est le rapport qualité/prix mais aussi les conditions sociales de production, la qualité et la quantité de la main d'oeuvre utilisée. Ce sont les préoccupations de l'organisation syndicale sans oublier la préservation de l'environnement. Reste que nous achetons massivement des produits chinois et l'on sait que c'est un pays qui bafoue les règles de l'OIT. Mais a-t-on toujours le choix.

La question des distorsions de concurrences liées au dumping social et environnemental n'est jamais prise en compte et les organisations de consommateurs et syndicales devront poser des exigences fortes en la matière, assorties de sanctions.

En conclusion elle indique qu'une association de consommateur peut avoir, vis-à-vis d'entreprises de l'économie sociale, un rôle de prescripteur, à condition que la performance soit au rendez-vous.

La parole revient alors à Brigitte LESOT, directrice de la mutuelle CHORUM et du CIDES (Chorum Initiatives pour le Développement de l'Economie Sociale), qui après avoir présenté ces deux structures, rappelle que près de 2/3 des associations emploient moins de 20 salariés et que moins de 1/100 ont plus de 250 salariés.

Elles ont aussi des activités fort différentes et c'est le secteur santé/action sociale qui arrive en tête, puis la culture et le sport. Elle pense que l'évolution du secteur associatif va être confrontée à de très graves difficultés et notamment dans le secteur sanitaire et social avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et le désengagement des financements publics sans oublier les effets de la transposition des directives européennes sur les Services d'Intérêts Généraux.

Elle rappelle « qu'associations et syndicats portent les mêmes valeurs humanistes ». « Nous participons à la construction de l'intérêt général et nous avons des difficultés semblables. La mise en cause de la légitimité se pose assez souvent ». Elle s'inquiète pour le tissu social qui a tendance à se déliter.

Les associations et les syndicats se rencontrent et travaillent ensemble de plus en plus au niveau territorial (ex. : CAF – Sanitaire/ social ARS) et de plus en plus au niveau régional (emploi/formation). Cela impose de réfléchir aux articulations entre le niveau vertical et le niveau horizontal. Tout cela conduit à un déplacement des positionnements traditionnels des deux acteurs. Par ailleurs, « la répartition entre la sphère du travail et celle hors du travail s'estompe et conduit à de nouvelles interactions associations/syndicats ».

Pour elle « il faut élargir le champ traditionnel de nos réflexions et de nos interventions ». Cela impose d'articuler nos actions entre associations et syndicats. Cela nécessite de bien identifier et construire les complémentarités et des alliances.

C'est au tour de Marc ROIRANT (Président du groupe des associations au Conseil Economique Social et Environnemental) d'intervenir au titre de témoin.

Il commence son intervention en formulant deux remarques :

- le monde associatif, majoritairement (80 %) ne se revendique pas de l'économie sociale. Il est d'abord sur un objet social et politique ;
- les associations ne sont pas des entreprises comme les autres même si elles ont des obligations de rigueur gestionnaire. Leur objet et leurs préoccupations relèvent plus du Bonheur Intérieur Brut que du PIB.

Il poursuit en se félicitant de cette initiative FO car « le monde associatif et les associations ont le sentiment d'être les mal aimés, parfois les incompris du syndicat ». Mais, même attaché à la loi de 1901, il ne veut parler que d'associations authentiques, lieux de rassemblements libres et volontaires de citoyens autour d'un projet et non des OSNI (Objets Sociaux Non Identifiés). Il relève que la confiance aux associations est largement placée en tête avant les organisations syndicales ou les partis politiques pourtant si nécessaires à une démocratie vivante.

Puis il en vient aux « quatre éléments forts » qu'il a retiré de ses approches avec les organisations syndicales et notamment FO :

- la confusion entre le dialogue civil et le dialogue social conduit à croire les associations complices du gouvernement pour fragiliser les organisations syndicales. « Il n'en est rien » dit-il, « pas question de parasiter les négociations entre partenaires sociaux » mais les organisations syndicales n'ont pas l'exclusivité du traitement des question sociétales ;

- la complicité qui pourrait exister entre associations et pouvoirs publics pour la privatisation des services publics et l'externalisation de certaines activités. Ce sont des incompréhensions ou des confusions ;

- le peu de fiabilité des associations qui vivent des financements publics et seraient incapables d'objectivité et de neutralité. Pour lui le financement public est souvent limité et « nous ne sommes donc pas dépendants, assujettis, manipulés ou instrumentalisés » ;

- la question de la représentativité des associations : « Nous sommes prêts à tout pour la mesurer. Cela nous paraît très important ».

En conclusion, il évoque les importants combats qu'il y a « à mener mais vraiment ensemble » et dire des choses ensemble. Il cite, à titre d'exemple, l'attribution d'un label « entreprise sociale » à une entreprise cotée au CAC 40 qui fait le tri sélectif et donne quelques euros à une association locale. Il faut dire non ensemble pour construire l'alternative au capitalisme financier, on a besoin de toutes les forces, de se regrouper et de se rassembler.

Depuis la salle, Jacqueline MENGIN (FONDA) remarque que « syndicats et associations sont obligés de se préoccuper de choses dont, à priori, on ne s'occuperait pas forcément ». Elle pense par exemple aux chômeurs et au surendettement.

Pour elle « nous sommes tous fragilisés...et une question d'identité se pose » mais elle se félicite que parfois « syndicats et associations se mettent d'accord pour avoir une politique qui nous convient ».

Et de s'interroger : « c'est souvent au niveau local que les convergences se nouent. Pourquoi ne pas, au niveau national, regarder ces expériences pour qu'elles se développent davantage ? »

C'est à Gérard ANDRECK, en qualité de Président du CEGES, qu'il revient d'ouvrir les travaux de l'après-midi.

Il se rappelle que « les relations entre les organisations syndicales et l'économie sociale n'ont jamais été complètement harmonieuses et qu'il y a eu des périodes de haut et de bas très marquées, avec des différences philosophiques fortes ».

Actuellement, il constate que les confédérations, dont FO, se penchent sur l'économie sociale « avec une approche non hégémoniste, mais dans une logique d'échanges et de confusion des militantismes »... Ces relations, n'ont pas produit encore ce qu'elles auraient dû...

Il est bon que nous soyons aujourd'hui ensemble, pour voir ce que l'on peut faire mieux. Il poursuit « à FO il y a une forte culture de l'économie sociale, historiquement axée sur la santé, sur la coopération et peut-être moins sur d'autres secteurs ».

Quant au CEGES, « il vit une période difficile et n'est malheureusement pas ce qu'il devrait être en matière de regroupement de toutes les familles » de l'économie sociale. La gouvernance au CEGES a été reconstituée et elle veut « reconstruire et trouver les moyens financiers de sa survie ». Une réécriture des statuts est entamée et « porte en elle un point extrêmement important : l'ouverture « au-delà des mouvements représentatifs de l'économie sociale.

Cela passe par un renforcement de la relation avec les instances qui pilotent les différentes familles mais aussi par la place des acteurs du terrain pour connaître ce qui s'y passe ».

Une ouverture a été faite vers « les entreprises n'ayant pas forcément des statuts de l'économie sociale mais dans l'esprit de l'entrepreneuriat social. Enfin le sujet de la clarification de la relation avec les pouvoirs publics est en cours mais il faut encore « avancer et gratter ».

Le sujet de la dépendance qui va rassembler l'économie sociale et les syndicats est une des formidables opportunités pour mieux se positionner face aux pouvoirs publics.

Puis il aborde les relations avec les confédérations syndicales. Le CEGES demande un échange au plus haut niveau avec celles des salariés mais aussi du patronat pour avancer.

La relation ne doit pas se limiter à la participation à la gouvernance des sociétés d'économie sociale.

« Il faut passer à l'étape suivante qui sera le fruit d'un échange permanent entre les intérêts des entreprises et les thèmes de société. Ces intérêts seront certes différents mais il faut faciliter le dialogue ». Ce sera son souhait de conclusion.

Mutuelles : s'adapter en sauvegardant ses valeurs

La troisième séquence concerne les assurances « mutuelles dommages ».

Les deux intervenants sont Annie QUILLON, coordinatrice nationale FO à la MACIF et Jacky LESUEUR ancien président de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires.

Jean-Luc DEBOISSIEU, Secrétaire Général du Groupement des entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA) est le « témoin ».

Sur interpellation de l'animateur, c'est Annie QUILLON qui explique le rôle et l'approche d'une coordination syndicale au sein de la MACIF. « On est effectivement impliqué dans la gouvernance » dit-elle. Il faut connaître les aspirations des salariés et veiller à ce que l'entreprise ne soit pas dans la banalisation. « La gouvernance doit être très active et il faut s'entendre sur un minimum de valeurs ce qui n'est pas très difficile puisque les valeurs premières sont partagées ».

Lors des élections des délégués régionaux, l'organisation syndicale peut aider les sociétaires à s'impliquer, à se reconnaître dans l'identité de l'entreprise.

Le vote, à plusieurs degrés, opère la véritable vie de proximité. Les trois administrateurs FO, par exemple, « déclinent des orientations stratégiques et en contrôlent la saine application... ».

Ce sont près de 2 000 délégués et quelques 144 délégués nationaux qui irriguent la MACIF et les aspirations des sociétaires s'expriment à travers « la procédure des vœux. La solidarité joue avec le fonds de solidarité qui évite l'exclusion économique ». Mais une entreprise de l'économie sociale doit aussi faire de la prévention.

Elle termine ses propos en exprimant un vœu : « que les choix et partenariats ne soient pas contreproductifs de l'action syndicale menée parfois très durement... La revendication est de conquérir le pouvoir économique ».

Dès le début de ses propos Jacky LESUEUR se félicite qu'à « FO l'économie sociale soit un sujet à part entière... et de ne pas être indifférents à ce qui se passe autour de nous et notamment à celles et ceux qui partagent les mêmes approches et valeurs dans le monde de l'économie sociale et de la Mutualité... »

Puis il retrace l'histoire de l'AMF qui se crée sur l'initiative de militants syndicaux et mutualistes qui ont voulu démocratiser l'accès à la fonction de comptable public en créant l'Association Française de Cautionnement Mutuel qui participera en 1936 à la création de l'AMF.

Cette dernière, autour des années 1980, « tissera avec la majeure partie des mutuelles santé de la Fonction Publique des partenariats qui ont permis de travailler ensemble plutôt que de se lancer nous-mêmes dans la complémentaire santé... »

Ce n'est pas parce que l'on est une entreprise de l'économie sociale qu'il ne faut pas essayer d'offrir les meilleurs services au meilleur coût. Mais il fallait aussi que « cette petite mutuelle avec ses niches se préoccupe de son avenir et regarder quel partenariat ou quel rapprochement l'on pouvait opérer avec d'autres mutuelles du monde du GEMA... Il est apparu que la MATMUT pouvait être celle avec laquelle nous étions le plus en phase ». Ainsi peut on être syndicaliste, être acteur de réalisations de l'économie sociale et les faire évoluer dans un environnement qui bouge tout en restant fidèles à nos valeurs et conceptions et intégrant la problématique sociale.

C'est au tour de Jean-Luc de BOISSIEU de répondre à la question initiale « qui n'est pas évidente ».

« Nous sommes des entreprises privées cherchant à nous distinguer des autres, dans la finalité, dans la façon de travailler et, éventuellement, dans les produits » dit-il. Mais « le modèle de développement des mutuelles d'assurances est quand même remis en cause » notamment parce que « le marché est en train de tout envahir ».

Par ailleurs « la qualité de sociétaire a tendu, sinon à se perdre, du moins à se banaliser... Désormais l'on entre dans une mutuelle d'assurance parce qu'elle est plus proche de vous, qu'elle vous est sympathique... On est rattrapé par la Société, par le marché et le problème des mutuelles est de rester mutualistes dans l'âme ».

« Que reste t-il de mutualiste dans ces grosses boîtes » s'interroge t-il avant de se demander quelles sont les spécificités d'une entreprise de l'économie sociale ou d'une mutuelle d'assurances aujourd'hui ? Première réalité : la loi oblige toutes ces dernières à avoir des administrateurs salariés comme dans les entreprises publiques. Deuxièmement c'est la qualité des produits et le rapport qualité/prix qui faisait la différence. Aujourd'hui « l'un est probablement rattrapé ou rattrapable... notamment par les concurrents bancaires ».

Il pense que la spécificité de l'économie sociale est « mise à part la gouvernance, la finalité ». Les responsables sont chefs d'entreprise en suivant un intérêt général à commencer par celui de leurs sociétaires. En venant à la question de la relation sociale à l'intérieur des mutuelles il relève qu'elles ont réservé un traitement social privilégié par rapport à ceux du secteur concurrent « qui ne prennent pas de gants.

Ils délocalisent, ils licencient ». Mais il ne pense pas qu'il s'agit d'une situation durable.

Ses conclusions : « les mutuelles ont vécu 30/60 années glorieuses mais je ne suis pas sûr qu'il y aura encore 60 ans devant nous dans le même état d'esprit ».

A Christophe VANACKERE qui s'interroge sur la façon que le mouvement syndical peut appréhender les grandes transformations pour ne pas se trouver devant des situations difficilement gérables, Robert SANTUNE, depuis la salle, répond que « le combat n'est pas facile pour le syndicaliste mais n'est pas perdu d'avance » d'autant plus que les mutuelles n'ont pas d'actionnaire à rémunérer à 15 ou 20 %.

Annie QUILLON conforte cette dernière position et reconnaît que les propos de M. DE BOISSIEU sont un électrochoc qui nécessite une prise de conscience collective.

Jacky LESUEUR redit que la différence c'est la gouvernance « une vraie gouvernance avec une véritable représentation et une réelle expression des salariés ».

Pour Patrick SIFFLET « l'histoire de gouvernance est primordiale » sans oublier que « nous défendons pour notre part, un vrai salaire, un vrai travail et des principes comme ne pas signer d'accord avec des fournisseurs de pays n'ayant pas signé les conventions de l'OIT ».

In fine Jocelyne BAUSSANT se demande, avec inquiétude, si pour s'adapter au marché, les droits sociaux des salariés doivent être revus à la baisse.

Christophe VANACKERE clôt cette table ronde en rapportant des propos de Patrice SIFFLET concernant l'évolution de la Mutuelle Générale face aux privatisations d'un certain nombre de pans de son activité et de son public.

« On nous dit que l'on se vend à la Banque postale pour gagner 50 000 personnes. Je dis plutôt que je travaille avec elle pour conserver 500 000 personnes ».

La quatrième et dernière séquence était réservée aux Mutuelles Santé.

Première intervenante, Florence GUIEU, directrice de la Mutuelle Solidarité Aéronautique synthétise l'activité de sa mutuelle qui s'est développée sur les sites industriels de feu « l'Aérospatiale ».

Elle souhaite garder cette valeur de proximité à laquelle elle ajoute l'Homme, le lien social et le sens collectif. Ces valeurs il faut les mettre en pratique dit-elle et « il y a totale convergence entre un délégué syndical et un délégué mutualiste »...

Sur ces principes on a le devoir de se développer « même s'il y a les exigences des règles européennes et les problématiques de solvabilité/rentabilité ».

Dans son rôle de directrice elle considère qu'elle fait du syndicalisme. Elle poursuit en indiquant que « tant au niveau syndicaliste que mutualiste il faut trouver des passerelles pour parvenir à une solution la plus adaptée au plus de personnes possible, en évitant la discrimination »

Jean-Marie DELAUNAY, Président de la Mutuelle du Trésor, débute son propos en rappelant qu'il a d'abord été syndicaliste et après mutualiste. « J'ai trouvé que c'était largement complémentaire et qu'il y avait une continuité assez logique... Les organisations syndicales et les mutuelles, recherchent toutes deux à donner une signification à un besoin et un bien être social ».

Pour lui s'il y a problème c'est que l'on mélange deux choses : le métier et la manière dont on le fait. Les mutuelles font un métier conditionné par un environnement économique, financier, social, fiscal et les règles de la concurrence.

La manière dont on fait le métier c'est ce que l'on apporte en plus en faisant le même métier. Si l'on se banalise quel est l'intérêt de conserver l'économie sociale mutualiste s'interroge t-il. Pour lui « on n'a pas vocation à faire ainsi ».

En partant de l'exemple de ce qui s'est passé au Ministère des Finances, où neuf mutuelles ont décidé de n'en créer qu'une, avec l'appui de fédérations syndicales ils ont obtenu un dispositif législatif de référencement, avec un cahier des charges, qui « a le mérite de nous protéger... Sans ce consensus tout cela n'aurait pas abouti... Je pense que l'on a besoin de l'autre et l'autre oeuvre pour le bien être des gens »

Mais cette création d'une nouvelle mutuelle, la MGEFI, a posé quelques problèmes et notamment en matière de règles de répartition de solidarité contributive entre les membres même s'il se félicite d'être « resté dans le dispositif et c'était important de le faire ».

Puis il évoque le problème de l'évolution démographique des adhérents car dans son secteur « exemplaire » il y a qu'un remplacement d'agent pour trois départs et que, par ailleurs, l'espérance de vie augmente.

Aussi conclut-il « pour être un militant mutualiste, il faut aussi être militant syndical. Si l'on a bien cela en tête et si l'on met tout en place pour que les choses se placent de façon harmonieuse, il ne doit pas y avoir de problème ».

Rebondissant sur ces propos, Alain ARNAUD, Président de la Mutualité Fonction Publique et « témoin » dans cette table ronde, remarque que « les mutuelles de fonctionnaires et les organisations syndicales ont, pour la plupart, les mêmes racines. On est tous... dans ces mutuelles, passé par un mandat syndical ou on a été proposé par un syndicat... C'est déjà un point important ».

Sur les fondamentaux de la protection sociale, même s'il y a eu des tensions, « les choses ont beaucoup évolué... et l'on s'est retrouvé sur les grands principes et les grands fondamentaux ».

Mais précise t-il pas avec toutes les organisations syndicales car la CGC et la CFTC étaient « aux antipodes de ce que nos mutuelles voulaient faire ». Il indique que ce dialogue avec les fédérations de la fonction publique va se renforcer car le dossier de la dépendance est ouvert.

Christophe VANACKERE fait rappel du contact récent entre FO et la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française). Alain ARNAUD n'y « voit que des avantages » et il espère que « l'on va aller vers des relations normalisées ».

Pour lui, la « Mutualité française est, quelque part, universelle. Elle doit discuter avec toutes les organisations syndicales et pas simplement avec l'une d'entre elles ». Mais remarque t-il « les relations entre FO et la Mutualité ont toujours été un peu difficiles... Car les conceptions de base..., jusqu'à un passé relativement récent, notamment sur l'organisation de la protection sociale collective, faisaient l'objet d'oppositions entre d'un côté le paritarisme et de l'autre l'universalisme des droits ».

Cela pouvait tenir de la méconnaissance de ce qui faisait la mutualité tout en reconnaissant que cette dernière « s'est laissée entraîner sur le terrain de la banalisation... »

Sa conclusion : « A mon sens, il est tout à fait clair que la Mutualité et les organisations syndicales doivent travailler ensemble pour les raisons évoquées mais aussi parce que nous sommes dans une crise... De plus l'économie sociale dans son ensemble doit pouvoir montrer à nos concitoyens le rôle véritable que les entreprises de l'économie sociale peuvent et doivent jouer dans ce pays. Il y a une fenêtre de tir et il ne faut pas la laisser se refermer ».

Depuis la salle un militant de la Mutuelle Nationale Hospitalière évoque le mode de fonctionnement par représentation à plusieurs degrés.

« Dès lors que les décisions sont prises par un certain nombre de gens... qui réfléchissent entre eux prennent ensuite position seuls... il existe de véritables coupures de l'information et de la sensibilisation des adhérents pour qu'ils puissent s'exprimer et prendre position ».

Il prend pour exemple la hausse des cotisations dont le taux est fixé « à prendre ou à laisser ». Puis ce camarade évoque les problèmes de fusion de mutuelles et la place des militants FO avec nos valeurs alors même que le conseil d'administration et l'assemblée générale seraient très réduits en nombre même si la mutuelle a des millions d'adhérents. Il évoque la nécessité d'échanges et de contacts entre les structures internes.

Hélène FAUVEL (Secrétaire Générale adjointe de FO-DGFIP) fait part de son expérience de double militante, ce qui ne lui a jamais posé de question. Elle souhaite que les liens syndicats/mutuelles « ne soient jamais rompus ». Pour elle « le militant syndical ne doit jamais arrêter de s'impliquer dans la mutuelle et il ne faut pas laisser les militants FO mutualistes seuls face à leurs problèmes.

Alain ARNAUD revient sur la question fondamentale soulevée par le premier intervenant, ne pas éloigner l'adhérent de base de la structure de gouvernance. Cela n'empêche pas les mutuelles de « se regrouper, d'avoir des outils techniques commun, des solidarités financières ».

C'est le sens du mouvement de refondation initié à la Mutualité Fonction Publique avec sa charte qui comprend un volet « principes et valeurs ». C'est par la question de gouvernance que se fera la différenciation même si la contrainte législative est de plus en plus forte.

Les premières conclusions de cette journée sont tirées par **Jacques LANDRIOT** (Président du Groupe Chèque Déjeuner) qui se félicite de cette première et des débats.

Il note qu'il faut « faire appel à l'économie sociale dans son ensemble, sans parler uniquement des coopératives » et évoque des projets concrets montés dans certains pays. Il constate que peu de partenariats sont passés entre entreprises de l'économie sociale et évoque la création « d'une charte de l'économie sociale » au-delà des Chambres Régionales de l'Economie Sociale.

Pour lui « la première démarche est de savoir ce qu'est vraiment une entreprise de l'économie sociale... et l'économie sociale doit s'ouvrir vers l'extérieur ». La force de l'économie sociale est de « partager le pouvoir et les résultats... Ce n'est pas simple ».

Il voudrait voir les organisations syndicales se mobiliser car elles « ne connaissent pas l'économie sociale dans certains endroits ». Il constate que « les organisations syndicales ont un rôle extraordinaire à jouer car nous avons de « vrais militants ».

Puis il aborde le cas des entreprises de l'économie sociale face aux « termes de productivité, compétitivité, rentabilité ». Mais dit-il « il faut avoir des garde-fous et ne pas se comporter n'importe comment ». Son souhait : que l'économie sociale attire les jeunes.

A travers « le fonds Jeunesse » on leur donne des informations et l'on soutient les créations et on attire y compris des cadres car la promotion interne est très importante.

Enfin, il aborde le thème « coopérative et syndicalisme ». Il note qu'à Chèque Déjeuner il y a « un protocole d'accord commun avec toutes les organisations et qu'il n'y a pas de bataille syndicale interne » même s'il reconnaît « une ambiguïté » entre les casquettes de délégué et de patron.

Il termine ses propos en disant « croire en l'Homme et en sa capacité d'investir dans un projet mutuel commun... Mener un projet collectif c'est défendre des valeurs pour en retirer les fruits ensemble et de façon égalitaire... Dans la transparence ».

C'est à **René VALLADON**, Secrétaire Confédéral FO, qu'il revient de clôturer la journée à travers quelques réflexions :

- « ce colloque a été très riche... L'on s'est tout dit et il était intéressant que chacune des familles de l'économie sociale écoute un peu ce qui se passe dans les autres familles » ;

- Nous pouvons parler de la question de l'individu. A FO c'est le respect le plus profond de la liberté individuelle et le respect de l'esprit critique. Dès lors nos différents engagements peuvent apparaître partiellement contradictoires... et nous refusons qu'une organisation, qu'elle quelle soit, gère ces contradictions individuelles.

Puis il évoque l'organisation de la démocratie dans les grosses entreprises de l'économie sociale qui est « un vrai problème ».

Nous touchons les limites de la démocratie par délégation.

Nous devons y être extrêmement attentifs et nous ne pouvons nous décharger de nos responsabilités. « Nous devons améliorer la coopération entre nous.... Oui nous allons améliorer l'information et nous allons, par exemple, essayer d'aller plus loin avec les Comités d'Entreprise ».

Reste la question de l'éducation populaire car l'on constate, y compris dans le milieu syndical, « un affaiblissement des connaissances des valeurs démocratiques, des valeurs républicaines et de la politique en « général », voire parler du vocabulaire car « l'économie sociale n'a pas su protéger son patrimoine en la matière... récupéré, dévoyé et sali » par les entreprises capitalistes.

Puis il évoque la coopération nécessaire face aux pouvoirs publics.

Il s'appuie sur trois exemples :

la non sélection des risques en matière de santé ; pouvoir trouver le moyen financier de se protéger des dérives de la société par actions et enfin les attaques contre le monde associatif local via les effets néfastes de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Il termine ses propos en évoquant l'antagonisme, qui « est derrière nous » entre les institutions de prévoyance et les mutuelles. « Les frontières vont bien évidemment changer et dès lors la question va se poser :

Comment allons- nous y compris le mouvement syndical, pouvoir gérer à la fois notre présence institutionnelle dans les institutions de prévoyance et notre présence aléatoire dans le mouvement mutualiste... ? Nous devons ouvrir ce chantier... sans crainte ou sans pusillanimité ».

Il donne rendez-vous dans quelques temps pour continuer d'approfondir les pistes ouvertes par cette journée.

ANNEXE

Discours introductif de Jean-Claude MAILLY

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille ici, au siège de la confédération FO, pour ouvrir ce colloque que nous souhaitons constructif et riche en échanges.

Tout d'abord je vous remercie de votre présence et je me félicite que le changement de date n'ait pas remis en cause votre participation à cette manifestation. Nous y voyons là la preuve de votre intérêt pour son objet.

Les relations entre l'économie sociale et le mouvement syndical sont très anciennes, puisque l'une et l'autre sont issues du même moule, celui du mouvement ouvrier naissant, à la fin du XIX^{ème} siècle.

Ce colloque n'a pas pour objet de s'attarder sur l'histoire de ces relations. Vous trouverez cependant dans votre documentation le premier numéro d'une publication, à l'initiative de notre région Ile de France, consacré à un regard rétrospectif sur la mutualité et sur l'aventure de la création du chèque déjeuner.

De même nous n'évoquerons pas aujourd'hui les questions relatives à la situation faite par l'économie sociale à ses salariés même si personne ici ne sous-estime l'ampleur des difficultés actuelles dans certaines entreprises voire dans certaines branches.

La question qui nous est posée au fond aujourd'hui c'est de savoir dans quelle mesure ce cousinage historique est encore d'actualité et comment peut-on le revivifier ?

C'est ce qui m'a amené, il y a quelques années, à demander que FO, au-delà des rencontres ponctuelles ou des relations personnelles, renoue les fils d'un contact plus régulier avec l'économie sociale. C'est René VALLADON qui suit plus particulièrement cette question au bureau confédéral.

Cela s'est traduit notamment par l'organisation d'une trentaine de rencontres nationales « autour d'un café » auxquelles un grand nombre d'entre vous ont participé et je vous en remercie.

Je rappellerai aussi l'implication permanente et historique de la confédération et de certaines de nos fédérations dans le CIRIEC France, présidé aujourd'hui par Alain ARNAUD.

Après ces rencontres bilatérales, le moment nous a semblé venu d'organiser une réunion multilatérale. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Je ne m'attarderai pas sur les valeurs communes au mouvement syndical et à l'économie sociale. L'exaltation des valeurs de l'économie sociale, fait d'ailleurs suffisamment l'objet de colloques et autres réunions pour que nous ne nous répétions pas.

Je vais me contenter dans ce propos introductif de survoler rapidement l'état de nos relations avec les grandes familles de l'économie sociale.

Les associations.

La loi de 1901 est probablement avec la loi de 1884 pour les syndicats et celle de 1905 sur la laïcité une des lois fondatrices de la République moderne. Comme beaucoup de citoyens, les adhérents Force Ouvrière sont membres et souvent responsables d'une ou plusieurs associations. Naturellement le souci de préserver l'indépendance syndicale et son corollaire naturel la liberté individuelle, fait que nous ignorons totalement qui est où.

FO rassemble les salariés au-delà de leurs convictions et autres activités. Nous sommes ouverts naturellement à la discussion avec le monde associatif dans le respect des prérogatives des uns et des autres et, en particulier, pour éviter que les uns, comme les autres ne soient instrumentalisés par les pouvoirs publics au nom de la concurrence qu'ils voudraient instaurer entre les champs du dialogue civil et du dialogue social.

Il en est de même quand les entreprises, au nom de l'imitation des pratiques anglo-saxonnes, font des associations leurs interlocuteurs en lieu et place des syndicats. Personne n'a à y gagner, dans ce type de confusion. La question n'est pas de savoir si nous devons être d'accord mais si nous sommes capables de confronter nos points de vue. C'est l'interprétation que je donne, pour ma part, au sous titre de cette séquence du colloque « divergences et convergences ».

Plus traditionnelles car historiques sont les relations entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif. C'est le cas des coopératives de consommation pour protéger le monde ouvrier du surcôt injustifié des intermédiaires, et lui permettre aussi d'accéder à des produits de qualité au meilleur coût. Le contrexemple de la CAMIF ne doit pas nous faire oublier que l'idée reste d'actualité. La réussite de la CADES, animée par notre ami Patrice SIFFLET, en atteste d'ailleurs.

Au sein de FO, nous menons une réflexion pour apprécier comment les Comités d'Entreprise, dans leur fonction de prescripteur pour les activités sociales et culturelles, pourraient, à qualité égale, favoriser les entreprises de l'Economie sociale.

S'agissant des coopératives ouvrières de production, nous avons signé avec la confédération générale des SCOP, en tant que confédération syndicale, un accord sur la société coopérative européenne. Nous allons continuer au plan européen sur son évaluation en réponse à une initiative de la commission.

Au plan national nous travaillons actuellement dans le cadre du projet Racine, à préciser les modalités de coopération entre les Unions régionales SCOP et nos unions départementales pour évaluer la possibilité de reprise des entreprises par leurs salariés sous forme de coopérative en ne limitant pas à ce que l'on peut appeler « la coopérative ambulance » mais dans une vision dynamique.

C'est un sujet complexe et important sur lequel nous voulons avancer de concert sans interférence des pouvoirs publics. Ceux-ci ne voient trop souvent en la matière qu'un moyen d'améliorer artificiellement leurs statistiques en matière de chômage ou de création d'emploi.

Nous, nous voulons trouver des solutions pérennes garantissant l'emploi en mobilisant nos expertises réciproques.

Tout aussi proche historiquement des syndicats que la coopération, **la mutualité**. Je ne reprendrai pas le découpage retenu pour cet après midi entre Mutuelles « dommage » et « Mutuelle santé ». les phénomènes de concentration que vous connaissez tous amènent non seulement à des regroupements de mutuelles dans leur famille originelle mais aussi à des regroupements transfamiliaux. Cette course, apparemment inexorable, vers la concentration est d'ailleurs aussi liée à l'application systématique aux mutuelles des règles imposables aux entreprises capitalistes.

Toujours est-il que la question du maintien d'un lien fort avec les sociétaires pour conserver le caractère démocratique du fonctionnement des mutuelles (1 homme = 1 voix) se pose de manière accrue.

Les rapports sur la gouvernance (et au premier rang celui de Gérard ANDRECK) ont eu le mérite de poser la question et d'interpeler les dirigeants des mutuelles ; mais ceux qui sont candidats à la représentation des sociétaires, ne peuvent s'exonérer de cette réflexion.

C'est au fond la question du militantisme qui est de nouveau posée. Par ailleurs, la diversification amène des entreprises de l'Economie sociale et plus particulièrement des mutuelles à constituer des filiales « capitalistes » y compris à l'étranger. Pour inévitable que cela soit, cela ne doit pas conduire, selon nous, à perdre de vue le projet originel.

En d'autres termes dans le pâté, le cheval doit rester l'Economie sociale et la filiale capitaliste rester l'alouette.

Mais de cela vous débattez régulièrement et notre colloque n'a pas, sur ce point, la prétention à apporter de nouveaux éléments. C'est plus particulièrement dans le domaine de la protection sociale et de nos responsabilités historiques que les relations ont été les plus tumultueuses, plus au niveau national interprofessionnel d'ailleurs que dans nos structures territoriales et professionnelles ou ceux qui étaient militants syndicaux et mutualistes essayèrent de tenir les deux bouts de la ficelle.

Aussi, c'est avec une réelle satisfaction que je peux annoncer, par exemple aujourd'hui, que l'entretien, avec une délégation du bureau confédéral, que j'ai eu hier avec le Président de la Mutualité française a été extrêmement fructueux et que nous entrons à nouveau dans des relations normales et constructives.

Dans le respect du rôle des uns et des autres, nous avons confronté nos analyses et nos propositions notamment sur la dépendance et ce qui nous sépare est très faible par rapport à ce qui nous sépare, les uns et les autres, du secteur marchand capitaliste. Et je ne crois pas me tromper quand je dis qu'il est en est de même du GEMA.

En conclusion, il en va de notre relation avec l'Economie sociale comme du reste de nos relations, avec le gouvernement, avec les partis politiques et de manière plus générale avec toutes les organisations extérieures au mouvement syndical : l'attachement viscéral à notre indépendance a pour corollaire notre exigence quant au respect des prérogatives des uns et des autres dans le champ de leur compétence.

Cela n'exclut pas le dialogue, la confrontation des idées et dans notre cas une proximité historique, un attachement commun aux valeurs républicaines dont la laïcité, la passion du militantisme et souvent les amitiés personnelles. Alors que la crise internationale, européenne et nationale est une crise systémique, qu'il faut changer de modèle économique, c'est aussi l'occasion ou jamais de montrer qu'à côté de l'Etat et de l'entreprise privée, l'économie sociale, ni supplétive d'un Etat défaillant, ni copie de l'entreprise privée, est une réponse.

Cette réponse correspond aussi au besoin manifeste de solidarité, les comportements dits plus individualistes n'étant en aucun cas synonymes d'égoïsme. C'est donc l'occasion de défendre ensemble le pacte social républicain. Cela doit se faire sans confusion des responsabilités, ce qui permet d'assurer une réelle complémentarité ou coopération.

J'espère que ce colloque sera celui du franc-parler, il n'y a pas de conclusions préparées à l'avance, de discours conventionnels.